

Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



**Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)**

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 3, No. 1, 2026

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjè Kano

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Cédric-Aurel MANZENZA: Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263av. J.-C) »	14-29
Djézié Guénolé Charlot BENE BI : Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIII^e -XVI^e siècle)	30-40
Konan Parfait N'GUESSAN : Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIII^e siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées	41-59
Amon Guy Serge ATCHIE: Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530	60-75
Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250)	76-90
Mahamadi KOALA : Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIII^e – XX^e siècle)	91-104
Yves Victor NGONO : Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité	105-117
Somolo Alain OKOUMAN : Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIII^e siècle	118-135
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE : La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman	136-155
Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation	156-179
Anin Patricia-Claire N'CHO : Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songha	180-194
Sabougnouman KONÉ : ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980)	195-213
Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbou (centre ouest ivoirien)	214-228
Jean Baptiste KOFFI : L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique	229-243
Aissata Kane-LO : Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles	244-263
Méfégbé MÉITÉ : L'écranisation globale et la désintégration de la société	264-276
Katcha HILI: Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique	277-289
Amani KOFFI : La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani	290-307
Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales	308-326
Pougwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines	327-339

Nohan SIDIBE : De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920)	340-363
Baraou HALADOU SALE : Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960)	364-380
Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative	381-393
Pascal Iheanacho OHANMA : Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko	394-409
Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIX^e-XX^e siècles)	410-425
Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : Le pague traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle	426-440
Ousmanou BASSIROU : Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun	441-451
Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA : L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA)	452-468
Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : Perception de la contraception chez les adolescentes	469-482
Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin)	483-494
Dago Thomas DADIE : Outillage et techniques culturelles en Grèce classique	495-510
Noaga BIRBA, Séverin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons	511-527
Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ : Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho	528-543
Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire	544-557
Sidy NDOUR : L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique	558-583
Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso)	584-600
Mitanhantcha YEO : L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien)	601-613
Sinaly TRAORÉ : Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire	614-628
Issifou TARNAGDA : Les nasales en <i>bisa barka</i> (Première partie)	629-641
Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA : L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)	642-652
Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : Le sanctuaire Hebiesso, Sovi : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIII^e-XX^e siècle)	653-671

Winso Banfo Claude SOMÉ : Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960)	672-690
Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs	691-713
Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSE: Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024)	714-735
Bouais KONE : Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire 1958 à 1984	736-750
Kubertezié Eric SOMDA : Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan	751-767
Noaga BIRBA, Brahim OUEDRAOGO : Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo	768-783
Jacquinet BAMBA BISSELE : Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun	784-796
Benjamin EYOUNGA : La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale	797-822
Oumar OUATTARA: L'amélioration du système de passation des marchés publics, un moyen pour promouvoir la compétitivité des pme locales	823-841
Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan	842-856
Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through <i>Amairam</i>	857-871
Yhattey Hervé Thierry AGUIE : Gestion des ressources forestières et exploitation minière à Yaouré de la période précoloniale au xx^e siècle	872-887
N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien	888-909
Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024	910-932
BABAROU: Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of in Garoua (Cameroon)	933-946
Nadine Carole NGON : L'héritage africain dans les noms colombiens	947-962
Mamadou Vieux Lamine SANÉ: Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone	963-981
Koffi Alain KOUASSI: Patronymes et préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIII^e - XX^e siècle)	982-998
Salomé Michelle Rose EDIMA : La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun-face à l'essor des plats internationaux (1984-2025)	999-1019
Yannick ZO'OBO : Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948)	1020-1030

La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani

Amani KOFFI

Enseignant-Chercheur en Égypte ancienne
Département d'histoire
Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo
Koffi1991@gmail.com

Résumé

L'Égypte pharaonique bénéficiait d'une société dans laquelle les populations vouaient un respect aux autorités, aux institutions et à l'ensemble des composantes de l'Empire. Les fonctionnaires égyptiens regorgeaient d'énormes potentialités morales incarnées par la déesse *Maât*. Cette qualité a permis la stabilité des institutions malgré les périodes tumultueuses qu'a connues l'Égypte. L'objectif de cette contribution est d'examiner les instructions prônées par les fonctionnaires Ptah-Hotep et Ani afin de pérenniser les valeurs morales et de produire des élites responsables, capables d'aider l'Égypte à relever les différents défis. Cette contribution apporte une réponse à la question suivante : dans quelle mesure les leçons de morale de Ptah-Hotep et d'Ani permettent-elles de former des citoyens responsables et performants en Égypte ? Pour effectuer cette étude, nous avons revisité les sources littéraires que sont les Maximes de Ptah-Hotep et d'Ani. Il apparaît que les valeurs morales constituent le socle d'une société respectueuse des valeurs sociales, religieuses, administratives et des fonctionnaires performants.

Mots-clés : Ani, Égypte ancienne, *Maât*, Maximes, Ptah-Hotep

Abstract

Pharaonic Egypt enjoyed a society in which the people held the authorities, institutions and all components of the Empire in high regard. Egyptian officials were imbued with the immense moral qualities embodied by the goddess Maat. This quality ensured the stability of institutions despite the turbulent periods Egypt experienced. The aim of this paper is to examine the teachings advocated by the officials Ptah-Hotep and Ani in order to perpetuate moral values and produce responsible elites capable of helping Egypt meet its various challenges. This paper addresses the following question: to what extent do the moral lessons of Ptah-Hotep and Ani help to shape responsible and effective citizens in Egypt? To conduct this study, we have revisited the literary sources known as the Maxims of Ptah-Hotep and Ani. It appears that moral values form the foundation of a society that respects social, religious and administrative values, and of effective officials.

Keywords: Ani, Ancient Egypt, Ma'at, Maxims, Ptah-Hotep

Introduction

L'État pharaonique est considéré par certains auteurs comme un territoire de sages où réside une école d'éthique (F. Hery, 1995 : 11). Nous éprouvons un grand intérêt à étudier la mentalité, voire les mœurs des anciens Égyptiens afin de saisir les usages de sa population. Ainsi, le désir de connaître la structure et le fonctionnement de la société égyptienne, à partir des textes de sagesse de l'Égypte ancienne, nous amène à étudier les valeurs morales de ce pays. Un tel sujet permet de cerner les différentes caractéristiques de la vie dans l'Égypte ancienne. La société égyptienne est pyramidale avec au sommet un pharaon chargé d'exécuter la volonté de la *Maât* et de maintenir le respect de l'équilibre du cosmos (Ch. Jacq, 2003 : 9). Il se fait entourer de fonctionnaires, qui ont des devoirs et auxquels il délègue des pouvoirs.

Ces fonctionnaires décrivent dans les enseignements de sagesse les rapports entre l'administration pharaonique et le reste de la population. Il est donc important de mieux cerner cette philosophie morale. En enseignant les valeurs morales, les sages égyptiens avaient pour objectif la recherche de l'harmonie et la paix entre le peuple et ses institutions.

Dans l'évolution de sa civilisation, l'Égypte a connu plusieurs périodes riches en enseignements. En effet, l'enseignement des vertus ou leçons appelé en égyptien *Sebayt* est dispensé par des maîtres à leurs disciples. Ainsi, se met en place un ensemble de valeurs guidant la conduite des Égyptiens pour une société harmonieuse comme le désirent les dieux (C. Desroches-Noblecourt, 2004 : 3). Perceptibles dès la IV^e dynastie, ces enseignements visent surtout à former les disciples destinés à occuper des fonctions et à garder l'équilibre social dans la société égyptienne. L'étude couvre l'Ancien Empire à partir de 2380 av. J.-C et se termine au Nouvel Empire en 1285 av. J.-C.

La notion de morale, non seulement profondément ancrée dans la vie quotidienne et les principes fondamentaux des anciens Égyptiens, occupe également une place de choix dans un univers où cohabitent dieux, hommes et forces invisibles. Au sein des recherches consacrées à la morale, plusieurs auteurs ont analysé son importance dans l'équilibre social. Dans son ouvrage *L'Égypte au temps des pyramides (Troisième millénaire avant J.-C.)*, paru en 1999, Guillemette Andreu attire l'attention, à partir des textes sapientiaux, sur l'impact de la morale dans la vie familiale. L'auteur souligne l'importance d'une existence familiale harmonieuse grâce à l'intégration de la morale au sein de la famille. Elle présente la vie conjugale comme le secret du bonheur et la garantie d'une insertion sociale réussie (G. Andreu, 1999 : 103-109).

Claire Lalouette analyse et commente les règles de vie en Égypte à partir d'un ensemble varié de textes relevant de la littérature égyptienne. Selon elle, la conduite de chaque homme doit se conformer à une morale d'usage, fruit d'une expérience sociale. Les principes d'une vie harmonieuse sont conçus comme de simples codes permettant de bien vivre (C. Lalouette, 1981 : 15-21). Dans les années 1960, Jacques Pirenne publie un ouvrage sur les rapports entre morale, religion et pouvoir, qui fait autorité. L'auteur centre son étude sur l'idée d'une morale constituant la véritable essence du pouvoir, symbolisée par la déesse *Maât*. Cette notion d'équité ne saurait être dissociée de celle de responsabilité. Tous les fonctionnaires sont comptables envers le souverain de la conscience avec laquelle ils accomplissent leur mission. Sur le plan social, l'auteur explique la nécessité de la morale dans la religion et dans la vie quotidienne (J. Pirenne, 1965 : 41-88). La morale, comme le fait remarquer Théophile Obenga, enseigne concrètement aux hommes comment accomplir leur devoir au sein de la communauté, assumer leurs futures charges politiques et administratives, et se comporter en société (T. Obenga, 1990 : 167). P. Montet exploite diverses sources afin de mettre en relief la vie des anciens Égyptiens. L'auteur relève que la vie de chaque Égyptien doit se conformer à une morale d'usage, fruit d'une expérience sociale (P. Montet, 1988 : 121-123).

Les anciens Égyptiens développèrent alors des valeurs culturelles existentielles qui définissaient un cadre moral, tant dans les relations entre parents et enfants que, surtout, dans le rapport entre l'Égyptien et le pouvoir. La démarche méthodologique adoptée repose sur la mobilisation et l'analyse des textes de sagesse de Ptah-Hotep et d'Ani, auxquelles s'ajoutent des sources archéologiques provenant de la vallée du Nil. Une analyse tant quantitative que qualitative de ces sources s'est avérée nécessaire afin d'en extraire les éléments essentiels à l'élaboration de la présente étude.

Ainsi, nous posons la question suivante : dans quelles mesures les leçons de morale proposées par Ptah-Hotep et Ani permettent d'obtenir des citoyens responsables et performants en Égypte en vue de maintenir l'équilibre social ? Ces leçons de morales diversifiées permettent d'articuler notre réflexion autour de trois axes. Le premier examine la morale dans la gestion de l'appareil étatique pharaonique. Le second examine les vertus religieuses et enfin le dernier analyse la morale dans l'aspect social.

1. La morale dans la gestion administrative de l'Égypte pharaonique

Au sommet de l'administration, les valeurs morales étaient enseignées aux héritiers et aux hauts fonctionnaires.

1.1. La déférence envers les dirigeants

Les valeurs morales qui doivent caractériser le futur dirigeant sont entre autres la soumission au supérieur et le recours à ce dernier avec déférence. L'homme politique nanti de vertus accomplit convenablement ses tâches administratives. Au nombre des valeurs morales, les autorités doivent développer entre elles, la retenue, la bienséance, la maîtrise de soi, etc. C'est ainsi qu'à travers les maximes 31 de Ptah-Hotep et les maximes 10 et 29 d'Ani, les auteurs recommandent la bonne conduite envers le supérieur hiérarchique.

Il faut se soumettre à l'autorité pour que celle-ci puisse se souvenir de vous en cas de bonne conduite. Le supérieur hiérarchique récompense toujours les collaborateurs loyaux. Comme affirme Ptah-Hotep en ces termes : « Incline-toi devant ton supérieur, ton chef appartenant au palais royal. Ainsi ta demeure et tes biens seront-ils durables, et recevras-tu ce qui doit te revenir » (Ch. Jacq, 2004 : 82). Se référant à l'ordre de succession au trône par la qualité de primogéniture mâle, il était indéniable pour les fils des souverains d'être respectueux. En outre, l'apprentissage aux métiers de nobles se fait par soumission. En effet, il convient de signaler que l'occupation d'une charge en qualité de Haut fonctionnaire dans l'Égypte ancienne est parfois héréditaire. La satire des métiers¹ en donne une illustration parfaite. Dans ce texte, le métier de scribe est considéré comme noble, le scribe est un homme qui écoute et devient un homme accompli et responsable. La place assignée au scribe le met en tête du tribunal (C. Lalouette, 1984 : 197).

Par ailleurs, cette soumission ne saurait être assimilée à une humiliation relevant de l'esclavage ; elle procède bien davantage d'une humilité observée à l'égard de l'autorité suprême. Il convient de savoir-vivre en célébrant la renommée de son supérieur et de faire preuve de dextérité dans l'ensemble de ses démarches. Cette attitude confère l'accès à des privilèges, ainsi qu'il suit : rien ne demeurera caché de la part de votre supérieur, et vous conserverez toujours les positions éminentes (C. Lalouette, 1984 : 197). Toutefois, celui qui s'oppose à son maître ne peut pas bénéficier des bienfaits de la part de celui-ci. À cet effet, Ptah-Hotep affirme : « Malheur à celui qui s'oppose à son supérieur, car on ne vit bien que lorsqu'il est bienfaisant envers vous ; sinon, on ne bénéficie pas de l'aide de son bras » (Ch. Jacq, 2004 : 82).

¹ Ce texte relève de l'apologie du métier de scribe et propose une représentation caricaturale des difficultés endurées par les travailleurs manuels de l'Égypte ancienne. Les tribulations propres aux autres corps de métier notamment la menuiserie, le tailleur de pierre, l'extraction du papyrus, la poterie, le tissage et la joaillerie sont restituées avec humour et sensibilité. En revanche, le scribe est présenté comme un personnage plus important, jouissant de la richesse et d'une image magnifiée.

En outre, en présence d'un supérieur irrité par la colère, il est nécessaire de garder le silence. Par respect pour lui, évite de créer des brouilles entre toi et lui afin que la confiance qu'il porte à ton endroit demeure. Enfin, il faut toujours laisser la place au supérieur hiérarchique et au plus âgé que soi. Ce sont ces valeurs qui ressortent de ces deux maximes d'Ani 10 et 29 :

N'avance pas tandis que ton chef entre, de peur d'être en défaut. S'il se produit une rebuffade, ne parle pas ; tais-toi lorsque tu es en faveur [...] Ne t'assieds pas lorsqu'un autre est debout, qui est plus âgé que toi ou qui est plus élevé que toi, certes en fonction (E. Suys, 1935 : 32).

Cependant, vu que c'est grâce au supérieur qu'on bénéficie des bienfaits et par ses instructions qu'on acquiert la perfection, il convient de rechercher sa compagnie. Le recours à son supérieur prouve l'humilité et la confiance. Toutefois, le dirigeant politique ne reste pas en dehors, car il doit observer et posséder certaines qualités.

1.2. Les qualités d'un dirigeant dans l'exercice du pouvoir politique

La connaissance repose sur l'assimilation fidèle des préceptes transmis. L'instruction requiert avant tout chez le dirigeant des qualités : le respect et l'obéissance. La gestion du pouvoir requiert d'énormes responsabilités qui doivent être exécutées avec probité en conformité avec la *Maât*.

L'intégration de la *Maât* dans l'exercice du pouvoir visait à contrer l'autoritarisme, l'injustice et le mensonge. Cet ordre politique et judiciaire, référent fondamental des institutions égyptiennes, fondait l'appareil judiciaire et garantissait une justice équitable. Le pharaon, en raison de sa nature divine, se devait de pratiquer et de faire respecter la *Maât*. Ainsi que l'énonce S. Morenz, « la *Maât* est instituée comme ordre lors de la création, donnée comme droit au pharaon et à chaque membre de la société [...] et promise comme justice à quiconque la garde fidèlement » (1977 : 160).

Ainsi, le dirigeant doit avoir des aptitudes nécessaires pour mieux exécuter ses tâches. Il doit posséder plusieurs qualités: le respect des recommandations qu'on lui confie, l'utilisation de la parole avec rectitude, la bienveillance et une maîtrise de soi. La nécessité d'avoir des dirigeants irréprochables était une vertu qui préoccupait beaucoup les Égyptiens :

Si tu as la responsabilité de diriger, si tu es chargé de donner des directives à un grand nombre de subordonnés, recherche chaque occasion d'être efficient de sorte que ta conduite soit irréprochable. dit Ptah-Hotep (Ch. Jacq, 2004 : 43).

Rappelons d'emblée que cette instruction s'adresse plus à ceux qui ont la charge de rendre la justice. Dans l'Égypte ancienne, le bon fonctionnement de l'État et du cosmos était

assuré par le pharaon, trait d'union entre le monde divin et le monde humain. Installé au centre de l'État, il incarnait un pouvoir divin, endossant la responsabilité de toutes les activités du pays et la garantie première de la justice. Sa mission fondamentale consistait à maintenir l'ordre naturel par l'exercice d'un pouvoir structuré. Cependant, compte tenu de l'ampleur de ses charges politiques, administratives et militaires, le pharaon ne pouvait agir seul. Dans l'application de la justice, il déléguait sa mission à de hauts fonctionnaires, tels que le vizir, sorte de premier ministre (Husson G. et Valbelle D., 1992 : 125-126). Ces derniers obéissaient, à l'instar du pharaon, à une instance supérieure : la *Maât*. C'est dans ce contexte de délégation que s'inscrivent les interpellations adressées aux dirigeants, afin d'éviter le courroux des dieux.

L'usage de la parole par le dirigeant s'inscrivait généralement dans l'application de la loi au sein des tribunaux. Le décret du pharaon Horemheb (XVIII^e dynastie, Nouvel Empire, 1354-1314 av. J.-C.), également appelé « réforme d'Horemheb », constitue à cet égard le document le plus explicite. Il éclaire le fonctionnement des tribunaux provinciaux et le rôle fondamental du pharaon comme gardien de la légalité et de l'ordre constitutionnel divin. Ce décret enregistre le discours royal prononcé lors de l'installation du vizir, rappelant ses responsabilités morales en ces termes :

Des hommes discrets, d'un caractère juste, capable de sonder les pensées, obéissant aux injonctions du palais et aux lois de la cour. Je les ai nommés pour juger les deux pays (et) je les ai installés dans les capitales de la Haute et Basse Égypte, chacun vivant tranquille grâce à eux, sans qu'il y ait d'exception. Je leur ai donné des consignes verbales (et j'ai fait) des lois [leur] instrument de travail ; (je leur ai recommandé de se montrer actif (s) ; je leur ai inculqué, en outre) une ligne de conduite, les guidant vers la justice. Voici l'enseignement que je leur ai destiné : Ne vous compromettez pas avec les gens ; n'acceptez pas de récompense d'autre (que moi). En quoi voudrait-il plus que le commun, un de votre espèce, si même vous, vous donnez gain de cause à celui qui n'est pas dans son droit ? (J-M. Kruchten, 1981 : 150).

Ces propos révèlent le lien étroit entre pouvoir et morale dans l'Égypte ancienne. Ils éclairent l'état d'esprit et les principes régissant l'application de la justice, pilier du royaume. Le roi insiste sur l'universalité et l'impartialité du juge, qu'il exhorte à ne tenir compte ni de l'origine sociale, même princière, ni des autorités, à n'assujettir aucun homme, et à toujours faire prévaloir la justice (T. Anne, 2017 : 116). En outre, dans la suite de cette pensée Ani insiste sur le respect de la parole en affirmant :

Le sein de l'homme est plus vaste que le double grenier ; il est rempli de toutes sortes de réponses. Choisis la bonne, parle bien, tandis que la mauvaise reste enfermée dans ton sein. Si la réponse est insolente, le bâton se lève. Dis ce qui est doux et aimable (E. Suys 1935 : 70).

Ici, il est question de l'usage de la parole. En effet, comme le souligne l'auteur qui compare la pensée humaine au *double grenier*, c'est-à-dire l'entrepôt où les Égyptiens conservaient tout ce qui était bien matériel, la parole doit être dite pour satisfaire. Vu que ce lieu est un trésor, l'être humain est également doté de plusieurs raisonnements, par conséquent, le dirigeant doit parler avec douceur de sorte à éviter toutes révoltes ou soulèvements. Pour l'auteur, il convient de dire ce que l'on veut entendre et qui est appréciable surtout retenir de ce qui est « dis ce qui est doux et aimable ». Outre ces qualités, d'autres valeurs peuvent être exprimées chez le dirigeant à savoir la tempérance et l'humilité dans un débat :

Si tu rencontres un débateur en action, maître de lui et plus habile que toi, ne réagis pas et fais le gros dos. Ne le provoque pas, puisque tu ne parviendras pas à l'égaliser. Réduis à néant celui qui s'exprime mal en ne t'opposant pas à lui au moment où il intervient. C'est alors qu'on le désignera comme un ignorant, dès que ta pensée aura dominé son verbiage (Ch. Jacq, 2004 : 48).

En somme, l'auteur recommande de contrôler ses émotions et conseille de reconnaître les vertus du silence, de la tempérance, de l'humilité et de la douceur. Qu'en est-il des gouvernants ?

1.3. L'administrateur équitable

L'analyse insiste sur les vertus du dirigeant, notamment des magistrats. Pour que règne l'harmonie et l'équité, ceux qui sont chargés de rendre la justice doivent posséder certaines valeurs comme être à l'écoute des requêtes, l'impartialité et l'indulgence, qui font d'eux des dirigeants de qualité. Au demeurant, les tribunaux n'étaient pas constitués ou présidés par des magistrats professionnels mais par des jurés choisis pour la circonstance à chaque fois que besoin se fait sentir. Par conséquent, la cohésion sociale se fonde sur une justice avec le respect des valeurs morales, qui confèrent la fonction. Ptah-Hotep recommande au magistrat de bien écouter les requêtes avant d'apprécier le bien-fondé d'une plainte.

Le roi Thoutmosis III (1504-1450 av. J.-C.) transmet à Rekhmiré, lors de son investiture comme vizir, les principes d'administration de la justice, fondement de l'État. Ces recommandations instituèrent la *Maât* comme vérité judiciaire et justice à appliquer. Les vizirs (magistrats) devaient rendre une justice équitable, garantissant qu'aucun justiciable ne soit lésé (R.O. Faulkner, 1991 : 75-76). Ainsi, l'égalité devant la loi était stricte, indépendamment de la richesse ou du sexe. Les inscriptions funéraires de Rekhmiré confirment cette conception. En voici la teneur :

J'ai exalté Maât à la hauteur du ciel, j'ai fait que sa beauté circule sur toute l'étendue de la terre, de sorte qu'elle puisse demeurer aux narines des hommes, comme le vent du nord lorsqu'il disperse la malignité du cœur et du

corps. J'ai jugé [le pauvre] aussi bien que le riche. J'ai sauvé le faible du fort. Je me suis opposé à la rage du malintentionné et j'ai réprimé l'envieux en son moment. J'ai [effrayé] la passion du furieux. [...]. Personne ne pouvait dire en ce qui me concerne : Mais qu'est-ce qu'il a donc fait ? J'ai jugé les grandes causes [...]. [J'ai agi de telle sorte] que les deux parties sortent satisfaites du procès. Je n'ai pas per[verti la justice] pour une récompense. Je n'ai pas été sourd envers celui qui avait les mains vides, je n'ai jamais accepté de pot-de-vin [...] (B. Menu, 2004 : 97-98).

Par ailleurs, l'histoire de l'oasien, qui se déroule au Moyen Empire (2060-1786 av. J.-C.), met également en évidence l'équité et la transparence dans la pratique de la justice en Égypte ancienne. Il s'agit du récit d'un paysan nommé Khounanoup. Ce dernier, après avoir perdu ses biens au profit d'un riche individu, Djehoutinakht, fils d'Insi, décide de porter l'affaire devant le chef du district, le grand intendant Rensy. Face à l'injustice qu'il a subie, et après avoir déposé plusieurs plaintes dont la cinquième, il déclare :

Ne dépouille pas un pauvre de ses (quelques) biens, pas plus qu'un homme faible que tu connais. Car, ses biens. C'est le souffle (de la vie) pour un miséreux, et celui qui les lui ravit lui bouche le nez. Tu as été placé pour écouter les discours, pour juger entre deux personnes, pour repousser le brigand; mais, vois, ce que tu fais c'est donner ton aide au voleur; on emplit son cœur de toi (on a confiance en toi), alors que tu es devenu un criminel. Tu as été placé aussi afin d'être une digue pour le miséreux; alors prends garde qu'il ne se noie, car tu es, e fait, pour lui, une étendue d'eau (au courant) rapide. (C. Lalouette, 1984 : 206)

L'attitude du riche homme, nous amène à penser que dans l'administration locale égyptienne, il y avait des fonctionnaires corrompus et malhonnêtes, comme c'est le cas de nos jours dans les sociétés modernes. Ce n'est qu'après une longue plaidoirie que le grand intendant Rensy consentit à rétablir le paysan dans ses droits, appliquant ainsi la justice selon les préceptes du roi. Voici comment s'achève l'histoire :

Le grand intendant Rensy, fils de Mérou, dit alors : N'aie pas peur paysan ; vois, si on a agi ainsi envers toi, c'était pour que tu restes avec moi. [...]. Attends donc ici, afin que tu puisses écouter tes suppliques. Et il les fit [relire] sur un rouleau de papyrus neuf, chacune suivant [son contenu]. Puis le grand intendant Rensy, fils de Mérou, envoya ce rouleau à la Majesté du roi de Haute et Basse Égypte Nebkaourê, juste de voix, et cela fut agréable au cœur de sa Majesté plus que toute chose qui est dans ce pays entier. Sa majesté dit alors : "Juge toi-même, fils de Mérou !". Le [grand intendant] Rensy, fils de Mérou, fit alors que deux gardes aillent lui chercher [Djehoutinakht] ; il fut donc amené, et l'on fit inventaire de [ses biens ainsi que de] ses [gens] [à savoir] : six personnes, sans compter [ses provisions (?)], et son orge de Haute Égypte, et son blé, et [ses] ânes [et son gros bétail], et ses cochons, et [son] petit bétail. [Et on livra] ce Djehoutinakht [comme domestique] à ce paysan [ainsi que] tous ses [biens] (C. Lalouette, 1984 : 210-211).

Outre la confiscation des biens, les peines sous le Nouvel Empire incluait bastonnade, mutilation, travaux forcés et déportation. La torture visait à obtenir des aveux, mais la peine de

mort restait exceptionnelle. Les châtiments corporels nécessitaient l'approbation du pharaon (E. Hornung, 1998 : 130). Seul le souverain pouvait prononcer la peine capitale, réservée aux crimes politiques graves. Bernadette Menu recense quatre formes d'exécution : empalement, suicide forcé, sacrifice par le feu et décapitation rituelle (2004 : 174). Tout jugement suivait une procédure judiciaire, le pharaon veillant à l'application stricte de la loi. Héritier de *Maât*, le souverain perpétuait cette tradition divine pour maintenir l'ordre en Égypte (Y. Somet, 2005 : 109-110). C'est dans ce sens que dans la maxime 17, il est écrit :

Si tu es un guide qui dirige, écoute sereinement le discours de celui qui t'adresse une requête. Ne le repousse pas avant qu'il ait complètement vidé son sac et formulé tout ce qu'il avait l'intention de te dire. Celui qui est accablé d'injustice désire pouvoir se confier [...] Bien sûr, il n'est pas possible que toutes les requêtes aboutissent, mais une bonne écoute de celui qui accorde audience donne satisfaction au plaignant (Ch. Jacq, 2004 : 61).

À l'instar du juge de l'oasien, le magistrat doit écouter avec bienveillance le requérant jusqu'à l'entière extériorisation de son préjudice. La sérénité et la distanciation sont requises. L'expression de la plainte n'importe davantage que son objet. L'écoute active, l'impartialité et la clémence s'imposent dans le traitement des affaires.

2. Les vertus religieuses dans l'Égypte ancienne

Dans la société égyptienne à l'époque ancienne, la religion jouait un rôle fondamental qui n'est pas séparé de la vie politique et de la vie quotidienne. La religion dans l'Égypte ancienne était indispensable pour une vie harmonieuse. En réalité, tout repose sur la satisfaction des dieux. Les hommes doivent faire exécuter la volonté des dieux. Il était primordial de leur accorder tout acte de dévotion.

2.1. La dévotion en honneur aux dieux

Le culte divin passe par la célébration d'un culte afin d'honorer les dieux. La dévotion aux dieux vise le maintien et le bon fonctionnement de la société égyptienne. Selon S. Sauneron (1998 : 38) : « L'équilibre de tout ce monde, le rapport harmonieux de ses éléments, leur nécessaire cohésion, indispensable au maintien des formes créées, c'est ce que les Égyptiens appellent *Maât* ». En effet, c'est par la dévotion que l'ordre cosmique (*Maât*) était restauré, que la crue du Nil revenait et que la famine s'éloignait. La dévotion religieuse excédait la simple sphère des croyances personnelles pour constituer le fondement même de la stabilité sociale et politique. Son impact concret se manifestait particulièrement dans la gestion des crises, où l'intervention divine, suscitée par la piété royale apparaissait comme l'unique remède aux désastres menaçant l'ordre établi. L'exemple le plus probant d'une crise résolue par la

dévotion du souverain figure sur la stèle de la famine à l'île de Séhel, dont l'intrigue se déroule sous le règne de Djéser (IIIe Dynastie, 2686-2667 av. J.-C.). Ce texte relate comment le pays fut frappé durant sept années consécutives par une sécheresse et une famine dévastatrices. Face à cette catastrophe, Djéser ne recourut pas d'abord à des mesures administratives, mais convoqua son vizir Imhotep afin de déterminer l'origine spirituelle du fléau. La réponse fut sans équivoque : la crue du Nil provenait de l'île d'Éléphantine, dont le dieu Khnoum contrôlait souverainement le débit.

Pour prévenir une telle tragédie, Ramsès II offrit dès sa première année de règne des offrandes au dieu Hâpy (A. Barucq, F. Daumas, 1980 : 502-504). Sous la XVIIIe Dynastie, après l'expulsion des Hyksôs, Thoutmosis III et Hatchepsout manifestèrent une dévotion croissante envers Amon-Rê. En revanche, la tentative d'Akhenaton d'imposer le culte exclusif d'Aton, rompant avec les traditions ancestrales, généra une profonde crise de légitimité et de cohésion sociale, démontrant *a contrario* l'importance de la dévotion traditionnelle.

Les souverains égyptiens cherchent à garantir de bonnes relations à travers le culte régulier et des grandes fêtes à l'honneur des divinités. Cette pratique d'après le mythe Osirien² était assurée par le pharaon. En effet, c'est Horus, fils d'Osiris qui transmet son pouvoir au souverain faisant ainsi de lui, un Horus vivant sur terre, le représentant de Dieu (sur terre) à l'égal des divinités du ciel ou de l'autre monde. C'est la raison pour laquelle, lors de son intronisation, le premier nom qu'on lui attribuait était celui d'Horus³. En tant que roi, le pharaon est considéré comme le successeur légitime d'Horus premier souverain de l'Égypte. De son statut de grand prêtre, le roi honore les dieux. Cet exemple est certainement suivi par les Égyptiens. Cette morale pharaonique est également vivante au cœur de l'Afrique noire. Selon T. Obenga : les proverbes constituent des enseignements oraux qui n'instruisent pas moins l'homme au plan de

² Ce mythe fondateur a été résumé par M. I. Sow, 2023, p.13 en ces termes : La légende rapporte que, Osiris, fils de Geb (terre) et de Nout (ciel) était vénéré comme un dieu du renouveau, enseignant à l'humanité les secrets de l'agriculture et de la civilisation. Son règne fut menacé par les forces du chaos et notamment son frère Seth. Celui-ci, jaloux d'Osiris finira par l'assassiner. La mort du dieu bienveillant Osiris est donc aujourd'hui l'un des principaux récits de la mythologie égyptienne. Deux épisodes sont mentionnés : son meurtre et son dépeçage. Dans les versions plus tardives du mythe, Osiris est noyé dans le fleuve Nil et Seth est cité comme le meurtrier, ayant pris la forme d'un crocodile ou d'un hippopotame pour attaquer son frère innocent. Ainsi, Osiris mort, Isis sa sœur et épouse récupéra la dépouille et la ramena en Égypte, mais Seth réussit une fois de plus à s'accaparer du corps qu'il dépeça et répandit dans toute l'Égypte. Le dépeçage d'Osiris était comparé à la coupe et au battage annuel du blé et de l'orge. Osiris était censé ressusciter avec les nouvelles récoltes.

³ Dès l'Ancien Empire, lors des cérémonies d'intronisation, le *nesout* porte cinq noms distincts. Ces noms sont appelés en Égyptologie « la titulature royale ». Le premier de ces noms est celui d'Horus ; le deuxième nom est dit des deux maîtresses. Ce nom rappelle la période où l'Égypte était divisée en deux royaumes distincts (la Haute Égypte au sud et la Basse Égypte au nord) ; le troisième nom est le nom d'Horus d'or qui matérialise la victoire d'Horus sur Seth ; le quatrième est dit nom de couronnement et le cinquième nom est précédé du titre « fils de Rê ».

l'éthique, de la politique, de la vie en société (1990 : 167). Ce même principe de justice se dégage en Afrique noire contemporaine où le monarque ou le roi, à l'instar du pharaon d'Égypte, est le justicier et également le protecteur de ses sujets. S'il faillit à cette tâche, il peut être renversé car il n'a pas rempli les engagements pris lors de son investiture à la magistrature suprême. Ces textes constituent de ce point de vue un discours testamentaire qu'un père de famille adresse sur le seuil de la mort à un fils qui va lui succéder dans sa vie sociale et dans sa fonction professionnelle (M. I. Sow, 2023 : 11). À ce titre, le sage Ani instruit (maxime 7) :

Célèbre la fête de ton dieu, recommence à sa date. Le dieu est mécontent d'être négligé. Dresse un témoignage après que tu lui as fait l'offrande : c'est un précepte important, de faire cela. On va chercher ton témoin fais en sorte qu'il te fasse inscrire sur le registre à l'instant. On va chercher pour exalter les puissances de son dieu. Celui qui fait cela, le dieu exalte son nom (E. Suys, 1935 : 15).

Dans cette maxime, l'auteur donne un précepte important celui de la célébration de son dieu. Parmi les cérémonies de célébration, nous avons la *fête Sed*⁴. Ani demande de se rappeler des célébrations liées aux dieux de sa ville, car les divinités ont horreur de l'oubli. En outre, dans le processus du culte divin, après avoir apporté des présents, il faut les adorer en exprimant leurs bienfaits dans la vie personnelle et dans la stabilité de l'État égyptien. Il faut fréquenter les offices, prier, bien se tenir dans la présence divine et en tout lieu de célébration.

L'être divin connaît les besoins de celui qui l'invoque, par conséquent, il est recommandé d'être pieux avant d'entrer dans le temple. Nous percevons que la célébration du culte divin ici est plus qu'une invocation qui se transforme à une dévotion morale mais elle doit être suivie de présents ou de dons. L'offrande constitue une valeur morale que l'Égyptien doit accomplir en présence des dieux, mais il faut que l'apport des présents se fasse dans un strict respect envers les dieux. La pureté du corps est toujours requise, mais celle du cœur doit s'y joindre. Pour connaître les dieux, il ne suffit pas uniquement de les célébrer, mais il faut leur apporter des offrandes. Les présents sont à la fois d'ordre matériel et immatériel qui sont : « chants et la danse, l'encens est nourriture, les prostrations sont agréées comme son bien ». Cette démarche augure une affinité divine afin de bénéficier des bienfaits des dieux dans la vie terrestre et dans l'au-delà.

⁴ La *fête Sed* est traditionnellement célébrée par le pharaon lors de la 30^{ème} année de son règne. Il s'agit durant cette *fête Sed* de s'attirer la grâce des dieux et de prouver le lien du pharaon avec les dieux en tant qu'intermédiaire entre ces derniers et les Égyptiens.

2.2. La recherche des grâces divines par le culte des ancêtres

L'Égyptien est celui qui est attaché aux valeurs religieuses et recherche de la bienveillance auprès des divinités. En outre, il croit à une vie après la mort. Pour eux, l'au-delà est le reflet de la vie terrestre, donc ils ont pour devoir de pérenniser la mémoire des défunts mais plus particulièrement celle de leurs parents. Ptah-Hotep recommande aussi le respect de la rectitude divine en affirmant (maxime 45) :

Vois, un bon fils est un don de Dieu, un être qui accomplit davantage que ce qui lui fut prescrit par son maître. Qu'il accomplisse la rectitude de Maât, que son cœur-conscience agisse conformément à sa démarche. Ainsi me rejoindras-tu si tu mets en œuvre la totalité de ta personnalité (Ch. Jacq, 2004 : 107).

Pour lui, un enfant de qualité provient de dieu, car il observe scrupuleusement ce que lui enseigne son instructeur, quand il met en pratique la volonté divine qui est représentée par *Maât* (J. Assmann, 1989 : 19). La mise en pratique de la volonté divine est suivie d'une promesse qui est garantie par une vie de bienheureux. De plus, le respect de la divinité est primordial pour l'Égyptien. L'un des objectifs majeurs de l'Égyptien est de préparer la vie après la mort afin d'éviter la « seconde mort » (K. H. M. Dankouan, 2023 : 134). C'est la vie et non la mort qui est l'ultime raison de la religion égyptienne. Sans doute, il ne refuse pas de mourir mais de savoir quand viendra la fin éternelle qu'il puisse triompher devant le tribunal d'Osiris et être un bienheureux.

3. La morale dans les rapports humains

L'harmonie dans les relations au sein de la population égyptienne nécessite certaines valeurs que chacun se doit d'observer. Cette relation sociale doit être visible au niveau communautaire, des rapports entre amis et dans la cellule familiale. Il est important de se faire des amis. Toutefois, l'amitié regorge un certain nombre de principes qui va au-delà des intérêts matériels. Par ailleurs, l'Égyptien doit aimer le travail et se garder de s'attacher excessivement à la richesse matérielle. Le cadre familial joue un rôle important dans la société pharaonique. Pour ce faire, il est nécessaire de se marier tout jeune et d'entretenir au mieux le foyer conjugal.

3.1. Les valeurs dans la vie communautaire

Ici, il est question de connaître les valeurs de la vie communautaire. En effet, ces vertus s'expliquent dans l'exercice du travail, la nécessité d'être généreux avec autrui et d'avoir une bonne conduite chez autrui. La richesse est une vertu, il faut s'efforcer de l'acquérir. Cependant, comment posséder la richesse ?

Le véritable moyen d'acquisition de la richesse, c'est le travail. Ainsi, l'auteur met en lumière le travail de la terre. Il conseille (maxime5) : « Songe à travailler la terre à la saison du labour... tandis que ta maison est pleine. [Si l'on n'accompli] pas tout travail, le champ n'est pas labouré du toi » (E. Suys, 1935 : 13). En effet, l'auteur s'adresse au paysan qui doit labourer la terre en période de labour. Ce travail de la terre permet d'avoir de la nourriture en abondance dans sa demeure.

Toutefois, Ani affirme: « Un homme ne prospère pas lorsqu'il se repose beaucoup, seras honoré si tu es l'homme de tes affaires » (E. Suys, 1935 : 51). À travers cette affirmation, l'auteur veut nous faire savoir qu'il faut se reposer non pas de façon excessive qui consiste à ne rien faire, mais à interrompre son travail par une pause nécessaire. De ce fait, il nous apprend que c'est par le travail que l'homme se fait respecter des autres quand il affirme : « seras honoré si tu es l'homme de tes affaires » (E. Suys, 1935 : 38).

Par ailleurs, il ne faut pas se fier à la richesse du prochain, mais chercher à construire sa propre fortune, car ce que le dieu donne, c'est le fruit de ton propre travail. Ani donne cette instruction et insiste sur le fait que l'Égyptien doit y accorder plus d'importance sans négligence. Le travail est nécessaire selon l'auteur, il permet à l'épanouissement de l'individu, mais il faut partager sa richesse avec son entourage. Dans ses relations avec les autres, l'homme doit se montrer utile, cette attitude implique la générosité envers ses proches. Il ne faut pas jouir seul de sa richesse sans penser aux autres car le sort est changeant (maxime 22) :

Satisfais tes intimes grâce aux faveurs que t'accorde le destin : telle doit être la destinée de celui que Dieu favorise. Quant à celui qui faillit sans cesse à satisfaire ses intimes, c'est un égoïste, un porteur d'énergie trop content de lui-même. L'avenir lui reste inconnu, même s'il croit avoir la prescience du lendemain (Ch. Jacq, 2004 : 69).

À travers cette maxime Ptah-Hotep montre la relativité de la richesse, en réalité les biens sont accordés par les dieux. Ces derniers peuvent l'arracher à tout moment, si le riche ne partage pas avec ses proches. Il souligne à ne pas être égoïste. C'est ce que Ptah-Hotep souligne dans ces expressions : satisfaire des intimes grâce aux faveurs que t'accorder les dieux. À la suite de Ptah-Hotep, Ani corrobore la fragilité de la richesse : « un homme qui n'était rien devient le riche par excellence ; un autre (devient) pauvre alors que ses revenus demeurent pour son compagnon. Quant au riche de l'an dernier » (E. Suys, 1935 : 79).

Pour Ani, la richesse peut disparaître à tout moment et le riche peut devenir pauvre et vis-versa. La morale prend ici cet aspect social et public que Ptah-Hotep et Ani désirent percevoir chez l'Égyptien. L'essentiel n'est pas de se préoccuper d'avoir une abondance de biens, mais

partager ce qu'on possède avec les autres. C'est une vertu tant conseillée dans les relations entre riche et pauvre. Le riche doit se détacher de l'égoïsme et avoir une pensée sur toutes les difficultés qu'il aurait subies avant d'obtenir ses biens. Toutefois, l'homme qui suit ces règles de vie communautaire parvient à ces fins. Il faut être affable et bon, conciliant dans ses propos et connaître les vertus qui caractérisent les rapports entre les humains. Toutefois, les relations sociales dépassent les seules valeurs communautaires, mais elles sont perçues dans les relations amicales.

3.2. Les règles dans l'amitié

L'Égyptien ancien a besoin d'avoir des amis. Les règles entre amis se perçoivent à plusieurs niveaux comme par exemple la fraternité, l'entraide pour ne citer que celles-ci. Parmi tous les rapports entre les hommes, l'amitié occupe une place prépondérante. Pour ce faire, il faut savoir qui doit être un ami et connaître la place qu'il occupe dans la relation.

Le concept de l'amitié dans l'Égypte pharaonique doit mieux se comprendre dans un sens plus large que la simple camaraderie. L'amitié a également ses règles. Savoir choisir ses amis et être en retour un bon ami. Ptah-Hotep l'exprime dans cette maxime : « Gagner la confiance d'autrui, se faire des amis, exige d'atteindre le cœur » (Ch. Jacq, 2004 : 25). En effet, avoir de bons amis nécessite pour l'Égyptien une certaine démarche. La première valeur à rechercher dans l'amitié est la confiance. En outre, une amitié saine doit être sincère selon Ptah-Hotep : « Celui qui gagne le cœur d'autrui ne saurait être un hypocrite ».

En effet, il faut bien choisir ses fréquentations, suivre une personne qui peut apporter des qualités qui manquent à autrui et qui a l'estime des hommes et des dieux. Ces qualités peuvent être l'intégrité, la connaissance, la crainte des dieux, etc. Cependant, l'homme ne doit pas rechercher à savoir son passé mais qu'il se contente de son présent et qu'il existe le respect, la convivialité entre le peuple. On constate qu'il est conseillé d'avoir des amis, au mieux de les connaître afin de faire régner la convivialité et l'entente. Outre, ces préceptes concernant l'amitié, le cadre familial a des règles qu'il faut observer afin qu'il ait l'harmonie.

3.3. Les vertus dans la vie familiale

Dans l'Égypte ancienne, la famille est le véritable cadre de la vie sociale. L'amour paternel et maternel est le pilier essentiel de la société égyptienne. Cette valeur au niveau de la famille doit se manifester à travers chaque membre de la cellule familiale, à savoir : le mariage et l'amour envers son épouse, les responsabilités de la famille, les relations entre enfants et parents. La maxime 6 d'Ani stipule à l'homme de prendre une femme pendant sa jeunesse.

Ainsi, le mariage est une nécessité et le but principal du mariage est d'avoir par la suite des enfants :

Epouse une femme tant que tu es jeune, elle te fera ton fils. Puisse-t-elle enfanter pour toi tant que tu es jeune. Il est sage de faire des gens. Il est en bonne (situation), un homme dont les gens sont nombreux : il est honoré en proportion de ses enfants (E. Suys, 1935 : 13-14).

Le premier objectif du mariage est de créer une famille au sein de laquelle les époux élèvent leurs enfants, car selon l'auteur un homme qui a de nombreuses progénitures est apprécié. En effet, dans l'Égypte ancienne avoir des enfants est capital en ce sens qu'ils constituent une main d'œuvre, pérennisent la mémoire des parents par le culte funéraire. En ce qui concerne le mariage, Ptah-Hotep dans la maxime 21 encourage les hommes car le mariage est une marque de responsabilité :

Si tu es un homme de qualité, fonde ta demeure, aime ton épouse avec ardeur, marie-toi avec elle selon la loi coutumière, nourris-la et habille-la. L'huile est un remède pour son corps. Rends-la heureuse tout au long de son existence, elle est une terre fertile, utile et lumineuse pour son mari. N'entre pas en conflit juridique avec elle, de manière à ne pas provoquer une intense colère. Quand son œil jette un regard courroucé, il peut répandre la tempête. Agis en sorte que ton épouse demeure dans ta maison. Si tu la repousses, elle pleurera (Ch. Jacq, 2004 : 67).

Cependant, il ne s'agit pas seulement de prendre une épouse mais il est primordial de l'aimer et de lui assurer tous les besoins nécessaires afin qu'elle soit heureuse. Pour Ptah-Hotep, la marque première de l'amour est la satisfaction des besoins de l'épouse, notamment les besoins nutritionnels et esthétiques : « nourris-la et habille-la ». De plus, il écrit que c'est par la satisfaction de ces besoins féminins que l'homme « aime son épouse avec ardeur ». On voit, donc, à travers cette première marque d'amour que l'homme doit accompagner l'épanouissement de sa femme par la satisfaction de ses besoins. En outre, Ptah-Hotep met un point d'honneur à décrire les devoirs de l'homme qui consiste au respect et à l'amour à l'égard de son épouse. Il l'illustre en ces termes : « N'entre pas en conflit juridique avec elle, de manière à ne pas provoquer une intense colère... Si tu la repousses, elle pleurera » (Ch. Jacq, 2004 : 67). L'auteur témoigne, ici, du fait que cet amour est d'ordre moral dont le but est de créer une véritable idylle entre l'homme et son épouse.

À l'évidence, l'auteur sait ce qu'est l'amour et comment l'entretenir auprès de son épouse afin que cette dernière s'épanouisse. Il y a, donc, ici, un accent particulier qu'il met sur la femme dans le couple. Selon lui, la femme est le socle du couple puisqu'elle détient toutes les clefs pour son bon fonctionnement. Lorsqu'il écrit ceci : « Agis en sorte que ton épouse demeure dans ta maison », surtout, respecte-là et elle ne s'en ira pas.

La femme comme pilier du couple, c'est sur elle que doit porter toute l'attention de son mari. Naturellement, cette attention, même si Ptah-Hotep ne le fait pas remarquer, rejaillit sur la famille tout entière, car la femme éduque ses enfants en se sentant aimée et illumine la maison de sa gaieté. C'est ainsi qu'il écrit dans la (Maxime 37) qu'« Une femme au cœur joyeux contrôle l'énergie vitale » ; une telle femme prend soin d'elle « mais ne te sépare pas d'elle et agis en sorte qu'elle soit bien nourrie ». Autrement dit, connue des habitants de sa localité, elle est capable de réguler les énergies, c'est-à-dire écarter la tristesse et les nuisances afin de façonner un bonheur équilibré dans la famille (Ch. Jacq, 2004 : 93).

En outre, Ptah-Hotep tout comme Ani interdisent la convoitise principalement envers la femme de son ami ou de son frère. Il souligne que pour qu'une amitié dure, que l'on se garde d'approcher la femme de son ami et de son frère. Il ne faut pas convoiter la femme d'autrui, cette attitude peut causer des disputes dans la relation amicale. De plus, l'auteur souligne que de nombreuses personnes se sont égarées en se laissant prendre au piège de la séduction. Ce comportement brise les amitiés, et un bref instant de plaisir entraîne des catastrophes.

Conclusion

Ces préceptes de Ptah-Hotep et Ani ont été enseignés en prenant en compte non seulement les autorités, mais aussi amener le peuple à comprendre l'importance des vertus et devoirs dans les pratiques religieuses et dans les relations personnelles. La morale dans l'Égypte ancienne permet de se rendre compte que l'État égyptien reposait sur des valeurs à observer pour l'harmonie de la société. Dans cette étude, il était question pour nous d'analyser ces valeurs morales prônées par Ptah-Hotep et Ani afin de préserver l'harmonie. Il a été question de mettre en lumière les qualités qui régissent la fonction d'homme politique. Ces qualités sont l'usage de la parole, l'humilité, l'impartialité et l'écoute. Par ailleurs, les valeurs religieuses et sociales dans l'Égypte ancienne stipulent la dévotion aux dieux, la recherche des bonnes grâces et le culte destiné aux parents défunts. Ces valeurs morales structurent les relations humaines, aussi bien dans la communauté, l'amitié que dans la famille. Le principe de la morale égyptienne est l'obéissance dans le sens le plus étendu : l'obéissance envers les dieux, dans les relations humaines et au sein de la famille et également envers les dirigeants politiques. La morale est perçue alors comme un ensemble de prescriptions et de prohibitions visant à définir un guide du comportement par l'apprentissage des codes sociaux.

Références bibliographiques

1. Sources

- BARUCQ André, DAUMAS François, 1980, *Hymnes et Prières de l'Égypte ancienne*, Paris, Cerf.
- JACQ Christian, 2004, *Les maximes de Ptah-Hotep. L'enseignement d'un sage aux temps des pyramides*, Paris, La Maison de vie.
- LALOUETTE Claire, 1984, *Textes sacrés et textes profanes de l'ancienne Égypte. Des pharaons et des hommes*, Paris, Gallimard.
- SUYS Emile, 1935, *La sagesse d'Ani. Texte, traduction et commentaire*, Rome, Pontificio Istituto Biblico.

2. Bibliographie

- AMELINEAU Emile, 1892, La morale égyptienne quinze siècles avant notre ère : étude sur le papyrus de Boulaq n°4, Paris, Ernest Leroux.
- BAILLET Jules, 1912, Introduction à l'étude des idées morales dans l'Égypte antique, Paris, Grande Imprimerie De Blois.
- DANKOUAN Kapeube Hervé-Maurel, 2023, La seconde mort dans l'Égypte ancienne (2500 à 1085 avant Jésus christ) : « Analyse des textes pyramides, des textes des sarcophages, et du livres des morts des anciens Égyptiens », Thèse de Doctorat, Abidjan-Cocody, Université Félix Houphouët Boigny.
- DAUMAS François, 1965, La civilisation de l'Égypte pharaonique, Paris, Arthaud.
- FAULKNER Raymond. O., 1991, A concise Dictionary of Middle Egyptian, Oxford.
- GUILLEMETTE Andreu, 1999, L'Égypte au temps des pyramides. Troisième millénaire avant J.-C., Paris, Hachette littératures.
- HERY François-Xavier, 1995, Paroles de l'Égypte ancienne, Paris, Albin Michel, 1995.
- HORNUNG Erik, 1998, La Grande histoire de l'égyptologie, Paris, Éditions du Rocher.
- HUSSON Gèneviève, VALBELLE Dominique, 1992, L'État et les institutions en Égypte des premiers pharaons aux empereurs romains, Paris, Armand Colin.
- JACQ Christian, 2000, La sagesse vivante de l'Égypte ancienne, Paris, Pocket.
- KRUCHTEN Jean-Marie, 1981, Le décret d'Horemheb. Traduction, commentaire épigraphique, philologique et institutionnel, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- LALOUETTE Claire, 1981, La littérature égyptienne, Paris, PUF.
- LECLANT Jean, 1979, Les sagesse de l'Égypte pharaonique. Etat de la bibliographie récente dans sagesse et religion, Colloque de Strasbourg (Octobre 1976), Paris, PUF.
- MENU Bernadette, 2004, *Égypte pharaonique, nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Paris, L'Harmattan.
- MENU Bernadette, 2005, Maât : l'ordre juste du monde, Paris, Editions Michalon.
- MONTET Pierre, 1988, La vie quotidienne en Égypte au temps des Ramsès (-1300/-1100), Paris, Hachette.

NOBLECOURT-DESROCHES Christiane, 2004, Le fabuleux héritage de l'Égypte, Paris, Editions Télémaque.

OBENGA Théophile, 1990, La philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère, Paris, l'Harmattan.

PIRENNE Jacques, 1965, La religion et la morale dans l'Égypte antique, Paris, Editions de la Baconnière.

SAUNERON Serge, 1998, Les prêtres de l'ancienne Égypte, Paris, Éditions du Seuil.

SOMET Yoporeka, 2016, « L'Égypte ancienne. Un système africain du monde », ANKH, n° 25/26/27, Paris, pp.130-139.

SOMET Yoporeka, 2004 « La pensée morale égyptienne du III^e millénaire avant l'ère chrétienne », ANKH, n°12/13, Paris, pp. 12-25.

SOW Mahamadou Imrane, 2023, « Pouvoir et sagesse dans l'Égypte ancienne. Cas de comparaison avec le Proche-Orient ancien et l'Afrique noire contemporaine », Revue africaine des sciences de l'antiquité Sunu-Xalaat, ACTA Numéro 1, pp.9-29.

VERNUS Pascal, 2010, Sagesses de l'Égypte pharaonique, Thesaurus (Arles), Actes Sud.

ASSMANN Jan, 1989, Maât, l'Égypte pharaonique et l'idée de justice sociale, Paris, Julliard.

ASSMANN Jan, 2003, Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne, Monaco, Editions du Rocher.